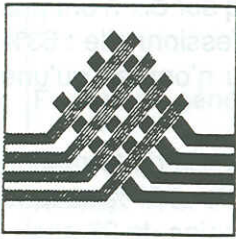


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Département des politiques d'emploi et de formation professionnelle

Numéro 328 - 22 avril 1993

LES SALAIRES DES ENTREPRISES D'INSERTION

Les salariés en insertion sont en majorité des hommes, des jeunes qui étaient sans formation et sans emploi avant leur embauche par l'entreprise d'insertion.

Lorsqu'ils ont un passé professionnel, ils ont exercé des emplois d'ouvriers peu ou pas qualifiés, généralement de courte durée.

Dans l'entreprise d'insertion, ils ont occupé des emplois d'ouvriers non qualifiés, principalement sous contrat à durée déterminée faisant l'objet d'une subvention forfaitaire d'aide à l'insertion.

Deux ans après leur embauche par une entreprise d'insertion, près de la moitié d'entre eux occupe un emploi : 26% dans la même entreprise d'insertion et 17% hors de celle-ci. 47% sont confrontés de nouveau au chômage; toutefois, entre leur départ de l'entreprise d'insertion et la période actuelle de chômage, un tiers d'entre eux ont occupé un autre emploi. 5% bénéficient d'un stage de formation tandis que 2% sont sous les drapeaux et qu'une faible part d'entre eux ne cherche plus de travail.

QUI SONT LES SALAIRES DES ENTREPRISES D'INSERTION ?

Des hommes, des jeunes et des personnes sans formation.

Les années 1990 à 1992 ont été marquées par une augmentation importante du nombre d'entreprises et de salariés bénéficiant du dispositif d'insertion. Ainsi entre le 1^{er} semestre 1990 et la fin juin 1992, le nombre d'entreprises d'insertion est passé de 211, couvrant 77 départements, à 409, couvrant 87 départements. Parallèlement, les effectifs des salariés occupés par ces entreprises n'ont cessé de croître, passant pour la même période d'environ 1.000 en moyenne à un peu plus de 4.000.*

Plus des trois quarts des salariés enquêtés ont moins de 40 ans et plus d'un quart a moins de 25 ans. C'est une population un peu plus jeune que celle des chômeurs inscrits à l'ANPE à la même époque, et nettement plus masculine : 67% des salariés des

* (pour une analyse de l'évolution des publics bénéficiaires : cf. «Premières Informations» n° 294 - 17 août 1992).

entreprises d'insertion sont des hommes contre 45% des chômeurs inscrits (tableau 1). Trois sur cinq sont célibataires. C'est donc une population majoritairement sans enfant : seuls 15% d'entre eux ont trois enfants ou plus. Par ailleurs, un sur cinq est de nationalité étrangère, en provenance de l'extérieur de la CEE dans la majorité des cas.

Près de quatre salariés sur dix n'ont aucune formation générale (36%) et cinq sur dix n'ont pas dépassé la classe de 3ème. Le constat est le même en matière de formation professionnelle : 63% des salariés des entreprises d'insertion n'ont aucune formation professionnelle ou n'ont fait qu'une année de CAP ou de BEP (tableau 2).

Par ailleurs, plus les salariés des entreprises d'insertion sont âgés, plus leur niveau de formation tend à diminuer. Ainsi 80% des plus âgés d'entre eux n'ont aucune formation générale et 67% aucune formation professionnelle contre respectivement 19% et 39% pour les salariés de moins de 25 ans.

Tableau 1
Répartition des salariés des entreprises d'insertion
et des demandeurs d'emploi en fin de mois selon le sexe et l'âge au 2ème trimestre 1990

en pourcentage

Âge	Salariés des entreprises d'insertion			Chômeurs inscrits à l'ANPE		
	hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 25 ans	30,7	23,9	28,3	20,6	25,3	23,2
De 25 à 29 ans	25,2	22,3	24,2	17,4	19,7	18,7
De 30 à 39 ans	22,9	29,0	24,9	25,7	26,3	26,0
De 40 à 49 ans	12,3	19,7	14,8	18,5	16,1	17,2
50 ans et plus	8,9	5,1	7,8	17,8	12,6	14,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	67,1	32,9	100,0	45,4	54,6	100,0

LA METHODE

Afin de connaître les caractéristiques et le devenir professionnel des salariés recrutés par les entreprises d'insertion, la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, a mené une enquête auprès des bénéficiaires de ce dispositif.

Ont été interrogés 3 400 salariés en insertion pendant le premier semestre 1990 dans les 211 entreprises d'insertion de la France métropolitaine (77 départements) : 1650 salariés ont répondu et 1 328 questionnaires ont pu être exploités, ce qui représente un taux de réponse de 39%. Ce taux doit inciter à certaines précautions quant à la signification des résultats obtenus (risques de biais).

L'enquête a été réalisée par voie postale; les salariés ont été interrogés au cours des mois de février et mars 1992, soit deux ans après la période d'insertion.

Le questionnaire d'enquête s'articulait autour de quatre volets : le premier, portait sur les caractéristiques des bénéficiaires (sexe, âge, situation familiale, nationalité et niveau de formation des bénéficiaires); le second sur leur situation avant l'embauche par l'entreprise d'insertion (activité professionnelle et métier exercé, durée de chômage...); le troisième sur les activités exercées pendant leur séjour dans l'entreprise d'insertion et le dernier volet sur leur situation deux ans après la période d'insertion (ont-ils un emploi, sont-ils toujours dans une entreprise d'insertion ou au chômage...?)

DISPOSITIF JURIDIQUE

Les actions d'insertion par l'économique, visant à l'origine des jeunes en situation d'échec scolaire dans des zones fortement urbanisées, se sont concrétisées sous la forme d'entreprises intermédiaires entre 1983 et 1986. Le programme a été relancé dans le cadre du plan pour l'emploi de septembre 1988, sous la forme d'un soutien financier de l'Etat aux entreprises d'insertion par l'économique.

Toute unité de production de biens et services marchands, à condition qu'elle soit viable économiquement, peut bénéficier de l'aide de l'Etat lorsqu'elle recrute, sous contrat de droit commun, des personnes en grande difficulté et notamment des jeunes pour lesquels les mesures d'insertion sociale et professionnelle proposées habituellement sont inadaptées.

Afin de compenser le manque d'efficacité éventuel de ces entreprises lié à l'embauche de ce public particulier, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle leur accorde une subvention forfaitaire d'aide à l'insertion de 36 000 F par an et par poste de travail, à laquelle peut s'ajouter une subvention du Ministère des Affaires Sociales à condition que le cumul des aides n'excede pas 72 000 F par poste d'insertion. D'autres aides (Ministère de la Justice, collectivités territoriales) peuvent éventuellement compléter le soutien apporté aux entreprises d'insertion.

Les structures d'insertion peuvent aussi embaucher des salariés en insertion sur contrat emploi-solidarité (CES) (dans les structures sous statut associatif), sur contrat de qualification ou d'adaptation, sur un contrat d'orientation (anciennement un stage d'initiation à la vie professionnelle) ou sur contrat de retour à l'emploi (CRE). Toutefois le statut d'insertion est nécessairement limité dans le temps; il s'agit d'une période transitoire visant à améliorer les chances du salarié d'accéder dans de bonnes conditions au marché de l'emploi.

Tableau 2

**Répartition des salariés des entreprises d'insertion
selon le niveau de formation générale et professionnelle**

en pourcentage

	moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	Ensemble
Formation générale						
Sans formation	18,9	18,4	36,2	74,5	80,3	36,4
Niveaux VI et V bis	70,5	66,3	50,9	13,7	10,9	51,3
Niveau V	5,0	6,4	5,2	3,6	2,9	5,0
Niveaux IV,III,II,I	5,6	8,9	7,7	8,2	5,9	7,3
Formation Professionnelle						
Aucune formation professionnelle	39,2	33,6	54,0	66,5	67,0	47,7
1ère année de CAP ou BEP	19,5	16,2	14,0	11,7	8,0	15,3
Dernière année de CAP ou BEP	37,8	44,8	29,2	18,3	19,0	33,0
BT,BTS et plus	3,5	5,4	2,8	3,5	6,0	4,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Avant leur embauche par l'entreprise d'insertion, près de deux salariés sur trois étaient sans emploi et, parmi ceux-ci une part importante était touchée par le chômage de longue ou de très longue durée.

Interrogées sur leur situation avant leur embauche par l'entreprise d'insertion (tableau 3) :

- environ 65% des personnes enquêtées se sont déclarées sans emploi (70% des femmes). Parmi celles-ci, 90% étaient inscrites à l'ANPE, plus de une sur quatre l'était depuis plus de 2 ans (seulement 15% des chômeurs inscrits à l'ANPE à la même époque étaient dans ce cas). Cette importance du chômage de très longue durée était encore plus prononcée pour les étrangers hors CEE (35%) ainsi que pour les femmes, puisque le tiers d'entre elles connaissait le chômage depuis plus de deux ans, et le quart d'entre elles depuis plus de trois ans.

- 13,5 % ont déclaré avoir bénéficié de diverses formes de stages (jeunes ou CLD) ou de contrats aidés;

- 11,6% occupaient un emploi dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, d'une mission d'intérim ou de petits travaux occasionnels;

- 5% étaient étudiants ou au Service national, et la même proportion se trouvait dans une autre situation (centre pour toxicomanes, centre pénitencier, maladie).

Près du quart des personnes enquêtées étaient bénéficiaires du RMI.

Par ailleurs, deux salariés sur trois déclarent une expérience professionnelle antérieure : il s'agit surtout d'emplois peu ou pas qualifiés, principalement d'ouvriers du bâtiment pour les hommes et de personnels de service aux particuliers ou d'employées pour les femmes, emplois occupés le plus souvent pendant une courte durée.

Tableau 3
Situation des salariés avant leur embauche dans l'entreprise
en pourcentage

	Hommes	Femmes	Ensemble
Sans emploi	61,7	70,3	64,6
Contrats ou stages particuliers	13,8	13,0	13,5
CDD, intérim, petits travaux	12,8	9,3	11,6
Service national, étudiant	6,1	3,0	5,1
Autres	5,6	4,4	5,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

L'accès au dispositif : à part égale grâce aux relations personnelles et aux réseaux institutionnels.

Près de la moitié des personnes interrogées ont connu les entreprises d'insertion par relations personnelles, 28% par l'intermédiaire d'une institution de travail social (éducateur de rue, assistante sociale de secteur), d'un centre d'hébergement ou d'un centre d'accueil pour toxicomanes, et enfin 26% par l'ANPE ou la Mission Locale pour l'Emploi.

Les relations personnelles ont surtout joué chez les jeunes hommes de moins de 25 ans. Les personnes adultes de 30 à 49 ans ont plutôt bénéficié des réseaux institutionnels.

Les emplois occupés : des emplois d'ouvriers...

Trois salariés sur quatre ont suivi une formation le plus souvent dispensée par l'entreprise d'insertion: il s'agit d'une formation pratique «sur le tas» pour 80% d'entre eux et d'une remise à niveau en français et en calcul pour 8% ; les autres, principalement des jeunes de moins de 25 ans, ont suivi une formation à l'extérieur.

Près des deux tiers des salariés en insertion au 1er semestre 1990 sont employés comme ouvriers : 54% occupent des emplois d'ouvriers de type artisanal et 20% de type industriel. Les emplois de personnels de service aux particuliers représentent 11% de l'ensemble des emplois administratifs et de commerce 8% (tableau 4). Environ les deux tiers de ces emplois sont des emplois à temps plein ; les emplois à temps partiel se retrouvent principalement chez les personnels de service aux particuliers et les agents de service.

Enfin 14% des salariés ont assuré, au cours de leur séjour dans l'entreprise, deux emplois différents, généralement de type artisanal. Ceci est essentiellement le fait des hommes et des jeunes de moins de 25 ans.

Tableau 4
Les emplois occupés par les salariés des entreprises d'insertion

en pourcentage

Emploi occupé	Hommes	Femmes	Ensemble	Durée du travail	
				Temps plein	Temps partiel
Ouvriers agricoles	3,4	0,6	2,5	76,0	24,0
Ouvriers qualifiés ou non de type artisanal	70,4	19,6	53,8	71,2	28,8
Ouvriers qualifiés ou non de type industriel	18,7	21,4	19,6	75,0	25,0
Personnel de service aux particuliers	2,8	27,8	11,1	35,0	65,0
Employés administratifs	1,3	23,4	8,4	64,0	36,0
Agents de service	0,3	5,4	2,0	50,0	50,0
Encadrement	3,1	1,8	2,6	89,0	11,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	68,2	31,8

...d'une durée relativement importante.

Trois salariés sur cinq restent plus d'un an dans l'entreprise d'insertion. Cette proportion est plus importante (trois sur quatre) pour les salariés qui occupent dans l'entreprise d'insertion des postes d'ouvriers qualifiés et d'encadrement.

Les contrats de travail au moment de l'embauche : plus d'un contrat sur trois est un contrat à durée déterminée sur un poste de travail subventionné.

Les contrats les plus utilisés sont les **contrats à durée déterminée sur poste de travail faisant l'objet d'une subvention forfaitaire d'aide à l'insertion** (37% des bénéficiaires) (tableau 5). Ils s'adressent plus particulièrement aux hommes de 30 à 50 ans. Avant leur embauche par l'entreprise, les bénéficiaires de ces contrats occupaient principalement des emplois d'ouvriers qualifiés ou non, de type artisanal (ouvriers du gros oeuvre ou du second oeuvre du bâtiment, maçons, peintres, menuisiers) ou de type industriel (manutentionnaires et ouvriers du textile).

Viennent ensuite les **contrats emploi-solidarité** qui ne peuvent être utilisés que par les entreprises d'insertion prenant la forme d'associations régies par la loi de 1901 (17%). Les personnes embauchées sur ce type de contrat exerçaient antérieurement des emplois administratifs, de commerce et de services aux particuliers. Elles sont plus nombreuses que la moyenne à être restées salariées de l'entreprise d'insertion (32% contre 26% en moyenne).

Les **contrats de qualification** représentent 10% des contrats. Ils bénéficient principalement à des hommes jeunes. Anciens employés administratifs (16%) ou ouvriers qualifiés de type artisanal (41%), ils occupent dans l'entreprise d'insertion des emplois administratifs et de personnels de service aux particuliers. Leur durée de présence dans l'entreprise est plus importante que la moyenne: ils sont 69% à être restés plus de 12 mois dans l'entreprise d'insertion, contre 61% en moyenne.

Les **contrats de retour à l'emploi** (8% au total) bénéficient autant aux hommes qu'aux femmes, d'âge le plus souvent compris entre 30 et 40 ans. Anciens ouvriers qualifiés de type artisanal, ils exercent, dans l'entreprise, principalement des emplois d'ouvriers qualifiés ou non de type industriel. Ils ont des durées de présence dans l'entreprise d'insertion plus courtes que la moyenne : 57% ont plus d'un an de présence dans l'entreprise d'insertion contre 61% en moyenne.

Les **stages d'initiation à la vie professionnelle** (6,5%). Les salariés bénéficiant de cette formule qui, depuis, a été remplacée par les contrats d'orientation, sont principalement des hommes (75%), anciens ouvriers qualifiés ou non de type artisanal. Ils sont plus nombreux que la moyenne à être restés plus d'un an dans l'entreprise : 75% contre 61%.

Les **stages effectués dans le cadre des actions d'insertion et de formation (AIF)** représentent 5,5% de l'ensemble. La durée de présence de ces stagiaires dans l'entreprise d'insertion est très courte, certains ne restant que quelques jours. Il s'agit en fait de personnes effectuant un stage pratique en entreprise, dans le cadre d'une action de formation.

Les **contrats d'adaptation et les contrats d'apprentissage** ne représentent que 4% des contrats signés.

Enfin 12% des salariés des entreprises d'insertion bénéficient d'autres contrats de travail (contrats de rééducation professionnelle, contrats bénéficiant aux travailleurs handicapés) ou de stages très divers.

Tableau 5
Répartition des salariés des entreprises d'insertion
selon leur contrat de travail

<i>en pourcentage</i>	
	Nombre de bénéficiaires
CDD avec subvention forfaitaire d'insertion	37,0
Contrat emploi-solidarité	17,0
Contrat de qualification	9,8
Contrat de retour à l'emploi	7,7
SIVP	6,5
Action d'insertion et de formation	5,5
Contrat d'adaptation	2,7
Contrat d'apprentissage	1,4
Autres	12,4
Ensemble	100,0

QUELLE ISSUE PROFESSIONNELLE POUR LES SALARIES DES ENTREPRISES D'INSERTION ?

26% sont restés salariés de la même entreprise d'insertion.

Une personne sur quatre est toujours salariée de la même entreprise d'insertion. Paradoxalement, les salariés qui restent dans l'entreprise d'insertion ne sont pas les plus «défavorisés» (tableau 6): en effet, cette catégorie de salariés dispose d'un niveau de qualification meilleur que celui de l'ensemble des salariés enquêtés : 44% ont un niveau correspondant à la dernière année de CAP ou de BEP, BT, BTS et plus contre 37% pour l'ensemble. Il s'agit par contre d'un public plus féminin et plus âgé que l'ensemble, et plus nombreux à avoir connu un chômage de longue durée (2 ans ou plus): 35,5% contre 27,1% pour l'ensemble. Leur maintien pendant plus de deux ans dans une entreprise d'insertion reflète donc, soit des difficultés particulières à accéder à un emploi dans d'autres types d'entreprises, soit au contraire le fait qu'ils occupent, plus que les autres salariés en insertion, des fonctions administratives ou d'encadrement au sein de ces structures.

17% travaillent dans une autre entreprise.

La grande majorité (69%) de ces salariés ont été embauchés sous contrat à durée indéterminée, pour des emplois le plus souvent à temps plein (80%). Les autres salariés, embauchés sous contrat à durée déterminée, ont eux aussi dans l'ensemble obtenu, mais moins fréquemment, des emplois à temps plein (63%).

Il s'agit d'une population plus jeune, plus féminine et légèrement mieux formée professionnellement que la moyenne et qui a connu un peu moins souvent le chômage long.

Près d'un salarié sur deux est à nouveau au chômage. Toutefois, entre leur départ de l'entreprise d'insertion et la période actuelle de chômage, un tiers d'entre eux a occupé un emploi.

Les hommes semblent se reclasser moins facilement. En effet, s'ils représentent 67% des salariés en insertion, ils sont 74% à être de nouveau au chômage deux ans après leur période dans l'entreprise d'insertion. Le critère d'âge ne semble pas être discriminant pour expliquer la difficulté de retour à l'emploi.

Ces chômeurs sont un peu moins formés professionnellement : 68% n'ont aucune formation professionnelle ou seulement la 1ère année de CAP ou de BEP contre 63% pour l'ensemble des salariés de ces entreprises. Avant leur embauche par l'entreprise d'insertion, la plus grande partie d'entre eux était titulaire d'un contrat de travail de type particulier (TUC, SIVP, CRA, CRE...) et près de trois sur quatre avaient eu une faible durée d'emploi. Dans l'entreprise d'insertion ils ont surtout occupé des emplois d'ouvriers de type artisanal. Ils sont aussi restés moins longtemps dans l'entreprise que les autres salariés. Enfin près de deux sur dix sont allocataires du RMI.

5% sont en stage de formation.

Ces salariés devenus stagiaires, forment un public nettement plus féminin (40%) et plus jeune que la moyenne. Ils sont aussi mieux formés : 16% contre 7% en moyenne ont suivi une formation supérieure au baccalauréat. Ils ont surtout occupé des postes d'employés et de personnels de service aux particuliers (31%) et la majorité (63%) est restée un an au plus dans l'entreprise. Avant leur embauche par l'entreprise d'insertion, ils avaient eu des durées d'emploi plus courtes que la moyenne et étaient les moins nombreux à avoir connu un chômage de longue durée.

Tableau 6

Caractéristiques des salariés des entreprises d'insertion selon leur situation deux après la période d'insertion

en pourcentage

	Répartition des salariés selon leur situation	Sexe		Age			Formation professionnelle			Durée des emplois avant embauche dans l'EI		Durée de chômage avant embauche dans l'EI	
		hommes	femmes	moins de 29 ans	De 30 à 39 ans	40 ans ou plus	Aucune formation, 1 ^{ère} année CAP ou BEP	Dernière année de CAP ou BEP	BT, BTS ou plus	Moins de 2 ans	2 ans ou plus	Moins de 2 ans	2 ans ou plus
Personnes toujours salariées de la même E.I	26,0	60,1	39,9	48,1	27,9	24,0	56,2	39,9	3,9	50,2	49,8	64,5	35,5
Personnes ayant un emploi hors d'une E.I	17,0	61,8	38,2	56,4	21,6	22,0	60,6	33,5	5,9	59,6	40,4	75,0	25,0
Personnes au chômage	47,0	73,7	26,3	52,3	25,0	22,7	68,0	29,5	2,5	70,0	30,0	74,3	25,7
Personnes en formation	5,0	60,0	40,0	66,1	20,0	13,9	52,3	39,7	8,9	66,6	33,4	79,2	20,8
Personnes ne cherchant plus de travail ou au service national	5,0	63,5	36,5	58,7	15,9	25,4	72,4	22,4	5,2	61,6	38,4	66,0	34,0
Ensemble	100,0	67,1	32,9	52,5	24,9	22,6	63,0	33,0	4,0	58,7	41,3	72,9	27,1

Enfin 3,2% (*) ne cherchent plus de travail.

C'est la catégorie la plus âgée et la moins formée : une personne sur quatre a 40 ans et plus, et près de trois sur quatre n'ont aucune formation professionnelle ou seulement la 1ère année de CAP ou de BEP.

Ils sont parmi les plus nombreux à avoir connu une période de chômage de longue durée (34% contre 28,5% en moyenne). Pendant leur séjour dans l'entreprise, ces salariés ont occupé principalement des postes d'ouvriers de type industriel et de personnels de service aux particuliers.

Jean VILLALARD.

(*) auxquels il faut ajouter 1,8% au Service national.

PREMIÈRES INFORMATIONS – ISSN 0298-430 X
Directeur de la Publication : Claude SEIBEL.
Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE,
DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.
Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 56 38.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :
Premières Informations (50 numéros par an) **525 F**
L'abonnement part du premier numéro de l'année.
A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.
Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.